

L'ACCUEIL SOCIAL À LA FERME ET EN MILIEU RURAL



GR CIVAM PACA

PROGRAMME DE FORMATION

DÉVELOPPER L'ACCUEIL SOCIAL À LA FERME

Acquérir des compétences de base pour accueillir des publics sociaux en individuel

Le lundi 18 mars 2024

Cette formation est faite pour vous si vous souhaitez...

- Affiner son projet d'accueil social à la ferme
- Identifier les documents de références et acquérir les bons réflexes pour sécuriser ses accueils
- Comprendre les spécificités et besoins des publics accompagnés par les différentes structures sociales du territoire

Contenu

Découverte et échanges autour des points suivants :

- Le cadre général des accueils à la ferme
- La vision de l'accueil social dans les réseaux CIVAM et Accueil Paysan
- Les publics et structures sociales prescriptrices
- Les outils sur lesquels s'appuyer (conventions, contrats...)
- Les assurances
- Les agréments et statuts...
- Zoom sur l'accueil d'enfants et de jeunes
- Découverte des partenaires du réseau (SOS Villages d'enfants,...) et de leur fonctionnement
- Les besoins et attentes des structures vis à vis du monde agricole

Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

- **Méthodes pédagogiques** : Brainstorming, témoignages, échanges autour des outils de réseau pour sécuriser le cadre des accueils
- **Moyens matériels et outils** : Powerpoint + utilisation de paper board

Modalités d'évaluation

Questionnaire d'évaluation à compléter en fin de journée.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Date** : Lundi 18 mars 2024
- **Durée** : 7 heures
- **Horaires** : 9h-13h, 14h-17h
- **Lieu** : PACA - à définir selon la provenance des participants
- **Date limite d'inscription** : 12 mars 2024
- **Repas** : tiré du sac
- **Intervenante** : Marion Genty, coordinatrice RACINES PACA, partenaires sociaux et producteurs accueillants du réseau.
- **Responsable de formation** : Marion Genty, animatrice coordinatrice Accueil, GR CIVAM marion.genty@civampaca.org - 04 90 78 35 39
- **Public ciblé** : producteurs du territoire souhaitant mettre en place des actions d'accueil social à la ferme
- **Pré-requis** : aucun pré-requis nécessaire
- **Tarifs** : Prise en charge par VIVEA selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de VIVEA). Prise en charge par les OPCO pour les salariés agricoles et non agricoles. Contactez-nous pour obtenir un devis d'un montant de 175€. Pour les autres cas, contactez-nous.
- **Validation de la formation** : Délivrance d'une copie de la feuille d'émargement ou d'une attestation individuelle de formation
- **Besoin de vous faire remplacer ?**
Contactez votre service de remplacement

Conditions générales de formation du GR CIVAM PACA consultables en ligne
https://www.civampaca.org/formation_structure_conditions.php?id=33

Programme diffusé le 11/08/23

Action réalisée avec le soutien financier de

